

PÔLE MÉTROPOLITAIN

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2026

Numéro	01
Objet	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025
Rapporteur	Philippe BORDE

Date de convocation et d'affichage : 30 janvier 2026
La séance, présidée par Monsieur Stéphane Martinelli, est ouverte à 10h15.

Nombre de membres :

- En exercice : 36
- Présents : 21
- Votants : 21
- Quorum : 19

Étaient présents :

CA de Troyes Champagne Métropole :

- Titulaires : Olivier DUQUESNOY, Casimir JAY.
- Suppléants : Marie-Ange CHALVET, Didier LEPRINCE, Jacky RAGUIN.

CA du Grand Senonais :

- Titulaires : Marc BOTIN, Stéphane PERENNES, Gilles SABATTIER.

CA de Chaumont :

- Titulaires : Didier COGNON, Stéphane MARTINELLI.
- Suppléant : Frédéric ROUSSEL.

CA de l'Auxerrois :

- Titulaires : Francis HEURLEY, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Crescent MARAULT.

CC des Portes de Romilly sur Seine :

- Titulaire : Bernard BERTON.
- Suppléant : Richard RENAUT.

CC de la Région de Bar sur Aube :

- Titulaires : Philippe BORDE, Laurence CAILLET, Régis RENARD.
- Suppléant : Michel AUBRY.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
21	0	21	0	0

Le Comité syndical approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte de gestion 2025.

PÔLE MÉTROPOLITAIN

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2026

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Annexe : Compte de gestion

Exposé :

Le comptable public a établi le compte de gestion 2025 qui retrace les mouvements financiers effectués au titre du budget en partant d'un bilan de début de l'exercice et aboutissant à un nouveau bilan de fin d'exercice.

Le conseil syndical du Pôle Métropolitain "Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris", après s'être :

- fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2025 ainsi que les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE DECLARER que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**